FONDS DE SÉCURITÉ D'EXISTENCE DES FABRICATIONS MÉTALLIQUES
SECRÉTARIAT NATIONAL

Formulaire de demande pour l'émission de cartes d'ayant droit en cas de chômage complet pour +50 ans

FM11 = Régime de travail à temps plein
FM61 = Régime de travail à temps partiel

Tél. 02 504 97 60

IDENTIFICATION DE L'EMPLOYEUR	
Nom	
Adresse	
Commune	
Téléphone	
Numéro d'entreprise	
Numéro d'affiliation FSEFM	☐☐☐☐☐

À COMPLÉTER EN LETTRES CAPITALES S.V.P.

Fonds de Sécurité d'Existence
Des Fabrications Métalliques
Secrétariat National
Galerie Ravenstein 27 boîte 7
1000 Bruxelles

Numéro du registre national	Langue	Nom, prénom et adresse complète (avec c.p.) de l'ouvrie(è)r(e)	Type de carte (*)	Date d'entrée en service	Contrat (**)	Date de signification du licenciement	Rupture où préavis (***)	Payé (****)	Premier jour de chômage	Raison du licenciement (conforme C4)
☐☐☐☐☐☐-☐☐☐-☐☐	N F A		FM11 FM61	__/__/____	O N	__/__/____	R ☐ P ☐ Du __/__/____ Au __/__/____	O N	__/__/____	

Est-ce qu'une indemnité sera encore payee par l'employeur à l'ouvrier/ouvrière licencié(e) après la période de préavis/rupture ?
☐ oui
☐ non

Si oui:
À partir de quand __/__/____
Jusqu'à quand __/__/____
Frequence (1) _____
Montant brut _____

Numéro du registre national	Langue	Nom, prénom et adresse complète (avec c.p.) de l'ouvrie(è)r(e)	Type de carte (*)	Date d'entrée en service	Contrat (**)	Date de signification du licenciement	Rupture où préavis (***)	Payé (****)	Premier jour de chômage	Raison du licenciement (conforme C4)
☐☐☐☐☐☐-☐☐☐-☐☐	N F A		FM11 FM61	__/__/____	O N	__/__/____	R ☐ P ☐ Du __/__/____ Au __/__/____	O N	__/__/____	

Est-ce qu'une indemnité sera encore payee par l'employeur à l'ouvrier/ouvrière licencié(e) après la période de préavis/rupture ?
☐ oui
☐ non

Si oui:
À partir de quand __/__/____
Jusqu'à quand __/__/____
Frequence (1) _____
Montant brut _____

Ce formulaire de demande FMDC est à remplir exclusivement:
- pour les ouvriers et/ou ouvrières comme renseignés à l' O.N.S.S.
- lorsqu'un ouvrier ou une ouvrière a été licencié(e) pour causes économiques (c.à.d. pas pour faute grave).

Comme "premier jour de chômage" il faut mentionner le premier jour de chômage complet, tel qu'indiqué à l'O.N.E.M.
Veuillez utilizer un formulaire FMDC Plus séparé pour un régime de travail à temps plein (FM11) et un régime de travail à temps partiel (FM61).

(*) Biffer la mention inutile
(**) S'agit-il oui ou non d'un contrat déterminé, travail, mandat...
(***) Cocher ce qui est d'application
(****) Est-ce que la rupture/préavis sont payés.
(1) mensuel / trimestriel / annuel / ...

Date: __/__/____

Signature et cachet de l'employeur: